Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-9_7_102-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, M. Yannick CADIOU, Mme Nicole THERMET, M. André BELLEGUIC, Mme Marine JACOB, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Eliane TALDIR, M. Didier MAURICE, M. Ronan DANIEL, M. Erwan GARO, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Yannick MUSSETA, M. Mickaël LE BOHEC, M. Gilbert LARREGAIN, M. Laurent MORIN, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Samuel POTIER DE COURCY

Absents excusés :

- Mme Noëlle FABRE MADEC a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- Mme Sophie MAR a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- Mme Gaëlle PRIGENT a donné pouvoir à Mme Marine JACOB
- M. Henri DE FRANCESCHI a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- Mme Justine DESSEAUX a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- Mme Yolaine THEFAINE a donné pouvoir à M. Gilbert LARREGAIN
- Mme Carole LE PRIELLEC a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- M. Mickaël STEPHAN

Date de convocation : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 24
  - Votants : 32

Madame Morgane LE ROUX a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N° 9
(2025/7/102) – PARTICIPATION FINANCIERE COURSE-RELAIS AR REDADEG
RAPPORTEUR : DIDIER MAURICE

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

« La Redadeg » (« la course » en langue bretonne) est une course de relais festive et populaire, sans compétition et ouverte à tous, qui a lieu tous les deux ans sur le territoire breton.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-9_7_102-DE

Cette année, la course repart sur les routes de Bretagne du 8 au 16 mai 2026. La Redadeg symbolise la transmission de la langue bretonne, à travers la passation d'un témoin qui contient un message gardé secret jusqu'à l'arrivée.
Pour soutenir des projets favorisant la place et l'utilisation du breton dans la vie sociale et familiale, le kilomètre est « vendu » au tarif de 350 € pour les communes de plus de 3000 habitants.

« La Redadeg » traversera Saint-Avé le jeudi 14 mai 2026.

La commune propose, par l'achat de ce kilomètre, de matérialiser son soutien à la culture bretonne.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la commune de développer l'éducation et la culture bretonne,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Vie associative et sportive »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1 : **DECIDE** de verser la somme de 350 € à l'association « Ar Redadeg » pour l'achat d'un kilomètre pour la course de relais 2026.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 18 décembre 2025

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Morgane LE ROUX

VILLE DE SAINT-AVE 56890